

Devenir membre de l'Association

Vous pouvez manifester votre intérêt et votre soutien pour UNIS'SON en devenant membre de notre Association et vous acquitter d'une cotisation de minimum CHF 20.00 pour les membres individuels ou CHF 50.00 pour les membres collectifs et compléter la demande d'affiliation ci-jointe.

La demande d'affiliation est traitée par le comité. L'adhérent/e est informé/e par écrit de l'acceptation ou du refus de sa demande.

Toute personne physique ou morale qui souhaite devenir membre de l'Association UNIS'SON doit être intéressée à la réalisation des objectifs fixés par l'article 3 des statuts et partager les buts et les valeurs de l'Association. Elle doit également s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Les membres sont invités, une fois par année, à l'assemblée générale, en principe au mois de mars. Ils sont également tenus informés, avec leur accord, des différents projets et activités par le biais de nouvelles envoyées par courriel.

A chaque fin d'année, nous envoyons un courrier accompagné d'un bulletin de versement « QR-facture » aux membres actifs pour qu'ils puissent s'acquitter de la cotisation pour l'année suivante. Pour rester membre, il suffira de verser le montant de la cotisation annuelle. La qualité de membre s'éteindra par le non-paiement de la cotisation annuelle.

Le paiement de la cotisation annuelle doit être enregistré au plus tard le 31 janvier pour permettre la participation à l'assemblée générale de l'année en cours. La période d'affiliation va du 1er janvier au 31 décembre.

Montants minimums des cotisations :

Membres individuels CHF 20.–

Membres collectifs CHF 50.–

IBAN CH45 0624 0575 1362 3090 2 / UNIS'SON, Rue de l'Envers 36, 2605 Sonceboz-Sombeval

Merci d'indiquer « cotisation » dans le message pour le bénéficiaire.



Récépissé

Compte / Payable à
CH45 0624 0575 1362 3090 2
UNIS'SON
2605 Sonceboz

Payable par (nom/adresse)



Section paiement



Compte / Payable à

CH45 0624 0575 1362 3090 2
UNIS'SON
2605 Sonceboz

Payable par (nom/adresse)



Monnaie Montant
CHF



Monnaie Montant
CHF



Point de dépôt



Demande d'affiliation

- J'atteste que je partage les buts et les valeurs de l'Association, tels que mentionnés à l'article 3 des statuts de l'Association :

Art. 3 But

L'Association aux valeurs bibliques poursuit exclusivement et irrévocablement des buts à caractère caritatif et d'utilité publique visant à créer des liens et de l'entraide entre les habitants du village de Sonceboz-Sombeval et pouvant être élargis, selon les projets, aux villages alentours.

- Je m'engage à verser une cotisation annuelle jusqu'à l'extinction de la condition de membre, selon les articles 6 à 8 des statuts de l'Association.

Art. 6 Membres

Les membres de l'Association (les « Membres ») sont des personnes physiques ou morales intéressées à la réalisation des objectifs fixés par l'art. 3, qui partagent les buts et les valeurs de l'Association. Il peut s'agir de Membres individuels ou de Membres collectifs.

Art. 7 Adhésion

Les fondateurs sont les Membres initiaux de l'Association.

Des membres supplémentaires peuvent rejoindre l'Association en soumettant une demande écrite au Comité. Le Comité a la compétence d'admettre ou d'exclure des Membres sans indications de motifs.

Art. 8 Fin de l'adhésion

L'adhésion d'un membre se perd par :

- la démission écrite du Membre adressée au Comité, au moins 1 mois avant la fin de l'année civile.*
- le décès du Membre, si ce dernier est un individu, la qualité de Membre étant inaliénable.*
- lors de l'exclusion du Membre sur décision du Comité, notamment pour les motifs suivants :*
 - par le non-paiement de la cotisation due ;*
 - par tout comportement qui nuirait à l'Association.*
- L'exclusion peut également avoir lieu sans indication des motifs.*

Le Membre exclu a la possibilité de recourir contre la décision du Comité auprès de l'Assemblée générale dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification du refus. Le recours doit revêtir la forme écrite.

Dans tous les cas, la cotisation de l'année en cours reste due par le Membre sortant. Un Membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur l'avoir social de l'Association.

Demande d'affiliation en tant que :

Personne physique

Personne morale

Demandeur (pour personne morale) :

Nom et prénom :

Adresse :

NP / Lieu :

Tél. :

Email :

Je souhaite adhérer à l'association UNIS'ON en tant que membre

Date : _____

Signature : _____